

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00474

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET
ALEC42 POUR L'ANNEE 2019**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET,
M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-02019304740

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET ALEC42 POUR L'ANNEE 2019

Le Bureau métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 13 juin 2019 a délibéré une subvention de 167 000 € en faveur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Alec42. Deux conventions ont été actées :

- la première concerne l'animation du service public de l'énergie dans l'habitat Rénov'action42 pour un montant de 111 000 €,
- la seconde est liée au programme général de l'agence pour un montant de 56 000 €. Cela comprend l'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle dans le cadre de TEPOS, la mise en œuvre de projet et l'accompagnement d'acteurs en faveur de la mobilité durable, l'accompagnement des acteurs de l'habitat, l'animation du point info énergie et l'accompagnement des acteurs économiques.

En 2019, l'Agence de l'énergie a enregistré une baisse des subventions de l'Ademe pour son programme général, tandis que son activité effective et ses charges sont restées constantes. Cette situation a conduit le Président d'ALEC42 à solliciter la Métropole pour une augmentation de sa contribution, à hauteur de 100 000 € en 2019. Les négociations qui ont été conduites avec l'Ademe ont permis de finalement maintenir un niveau plus élevé de participation, ce qui permet de ramener la demande de contribution exceptionnelle à Saint-Etienne Métropole à 15 000 €.

La présente délibération vise à entériner le versement de cette subvention complémentaire à ALEC42, considérant les excellents résultats obtenus par l'agence au service du projet métropolitain :

- Rénovation énergétique de l'habitat : près de 8 000 demandes par an dont 4 000 projets accompagnés qui représentent 16M€ de chiffre d'affaires générés pour les travaux au bénéfice des entreprises locales du bâtiment.
- Accompagnement énergétique des entreprises (EDEL) : 120 entreprises accompagnées par an pour une économie de 10,7GWh, soit 800 000€, soit l'équivalent de la production de 60 000m² de panneaux photovoltaïques.
- Mission mobilité : 9 000 personnes contactées 6 000 personnes sensibilisées 23 communes accompagnées.

Par ailleurs, pour rendre son budget moins dépendant des subventions externes telles que celles de l'Ademe et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil d'administration ALEC42 du 19 septembre 2019 a acté la mise en œuvre d'une cotisation annuelle pour chaque EPCI de la Loire proportionnelle à leur population dès 2020.

En parallèle, une concertation renforcée sera organisée entre ALEC42 et les services de Saint-Etienne Métropole afin d'améliorer encore l'efficacité des interventions dans le domaine de la transition énergétique.

Une délibération sera proposée début 2020 dans les instances de Saint-Etienne Métropole pour acter, dans une convention triennale, ces orientations et inscrire les objectifs confiés par la métropole à ALEC42.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer un avenant à la convention conclue avec ALEC42 pour soutenir la conduite de son programme général d'actions au titre de l'année 2019,**
- **décide de verser un complément de 15 000 € à ALEC42, portant le montant de cette convention « programme général » à 71 000 €,**
- **prend acte du fait que la convention 2019 portant sur le financement de la Plateforme locale de rénovation énergétique, d'un montant de 111 000 €, restait inchangée.**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de fonctionnement du développement durable de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU